

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1410 rendant exécutoire la délibération n° 129/6° L du 7 octobre 1964 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale portant modification des tarifs appliqués aux Services administratifs civils et militaires.

n° 1410

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 octobre 1964

Numéro JO
n° 10 du 01/11/1964

Date du numéro
1 novembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 129/6L du 7 octobre 1964 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale portant modification des tarifs appliqués aux Services administratifs civils et militaires.